

2024

DrosDispositif régional d'observation sociale
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Baromètre social

Réalisé dans le cadre du Dispositif régional d'observation sociale (DROS) porté par le Carif-Oref, le *Baromètre social* est une publication annuelle présentant un état des lieux de la situation sociale en région Provence - Alpes - Côte d'Azur. Partagé et collaboratif, ce document aborde différents aspects des politiques de solidarités portées par l'État, les collectivités ou les associations, à travers des données chiffrées et l'analyse de différentes thématiques (revenus et pauvreté ; minima sociaux ; emploi, formation et marché du travail ; logement et hébergement social ; publics – personnes âgées, jeunes...).

Un ralentissement de l'activité économique conjugué à une précarité croissante

Provence - Alpes - Côte d'Azur concentre une part importante de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Ces derniers se répartissent de manière hétérogène dans la région : le Vaucluse et l'ouest du département des Bouches-du-Rhône concentrent des populations plus vulnérables. Par ailleurs, les inégalités socio-économiques sont importantes, dans une région déjà très précaire.

En 2023, la région connaît une croissance économique ralentie et une progression modérée de l'emploi salarié. Le taux de chômage se stabilise à son plus bas niveau enregistré depuis quarante ans. Il reste pour autant parmi les plus élevés de France métropolitaine. La demande d'emploi poursuit son repli mais à un rythme moins élevé que l'année précédente. Ce recul est davantage marqué chez les demandeurs d'emploi de longue durée et les demandeurs d'emploi au RSA. Par ailleurs, le nombre de foyers allocataires du RSA, de la prime d'activité (PA) ainsi que les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminuent sur un an. Néanmoins, toujours plus de ménages sont concernés par des situations de précarité : hausse des

foyers à bas revenus, notamment chez les familles monoparentales, hausse des dépôts de dossier de surendettement, hausse des personnes en situation de précarité alimentaire...

Confrontés à un chômage important, la demande d'emploi augmente chez les jeunes. La région concentre par ailleurs une part élevée de jeunes non insérés (ni en emploi, ni en études). Certains territoires sont davantage concernés, nécessitant la mise en place de politiques adaptées aux réalités locales.

Les ménages de la région sont également confrontés à des difficultés d'accès à un logement abordable ou à de mauvaises conditions d'habitat. La tension sur le parc social est forte et les délais d'obtention d'un logement sont importants. Cette situation s'explique notamment par une production limitée de logements sociaux et par une faible mobilité des locataires dans le parc social. La hausse des recours au droit au logement ou à l'hébergement opposable (DALO/DAHO) traduit également les difficultés des ménages à accéder ou à se maintenir dans un logement ou dans un hébergement. Ce dispositif bénéficie à une part conséquente d'actifs modestes susceptibles de basculer dans une plus grande précarité.

Chiffres-clés régionaux

21,7 %
taux de
bas revenus

144 590
foyers
allocataires RSA

8,1 %
taux
de chômage

448 530
demandeurs d'emploi
(catégories A, B, C)

223 550
demandes
de logement social

Évolution
2022 - 2023

↗ **+1,3 point**

↘ **-4,4 %**

↘ **-0,1 point**

↘ **-1,4 %**

↗ **+8,2 %**

Revenus et pauvreté

Des situations de pauvreté plus marquées à l'ouest de la région

En 2021, le taux de pauvreté monétaire augmente en France métropolitaine, après une relative stabilité observée en 2020. Cette hausse pourrait s'expliquer notamment par l'arrêt des aides exceptionnelles de solidarité et par la non-reconduction de la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire¹. D'après les dernières données disponibles au niveau national, le taux de pauvreté se stabilise en 2022, malgré un contexte de forte hausse de l'inflation et de baisse des aides au logement². L'amélioration de l'emploi salarié, les revalorisations successives du salaire minimum, la revalorisation anticipée des retraites de base ainsi que des mesures ciblées sur les ménages les plus modestes ont globalement permis de stabiliser le taux de pauvreté avant redistribution.

En 2021 (dernières données disponibles au niveau régional), 17,4 % des habitants de Provence - Alpes - Côte d'Azur vivent sous le seuil de pauvreté³ (contre 14,9 % en France métropolitaine), la plaçant au quatrième rang des régions métropolitaines les plus défavorisées après la Corse, les Hauts-de-France et l'Occitanie. À l'échelle départementale, le taux de pauvreté est plus élevé dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône (respectivement 19,9 % et 18,5 %) ; proche du niveau régional dans les Alpes-de-Haute-Provence (17,1 %) et plus faible dans les Hautes-Alpes, le Var et les Alpes-Maritimes (respectivement 14,7 %, 15,6 % et 16,4 %). Les familles monoparentales demeurent particulièrement exposées, avec un taux de pauvreté atteignant 31,5 % en région (29,7 % en France métropolitaine). Ce taux est très élevé dans le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence (respectivement 34,0 % et 34,1 %).

Certains territoires apparaissent plus vulnérables que d'autres. C'est notamment le cas des zones d'emploi situées à l'ouest de la région, comme Marseille, Arles et Avignon qui accueillent des populations très fragiles et où le taux de pauvreté dépasse les 20 % [CARTE 1]. Situées entre elles, les zones d'Aix-en-Provence et de Martigues-Salon affichent des taux de pauvreté plus faibles (respectivement 11 % et 15 %). Les écarts sont moins marqués entre les zones d'emploi de l'arrière-pays et les zones côtières. Seules les zones de Nice et Draguignan ont un taux de pauvreté au-dessus de celui de la région.

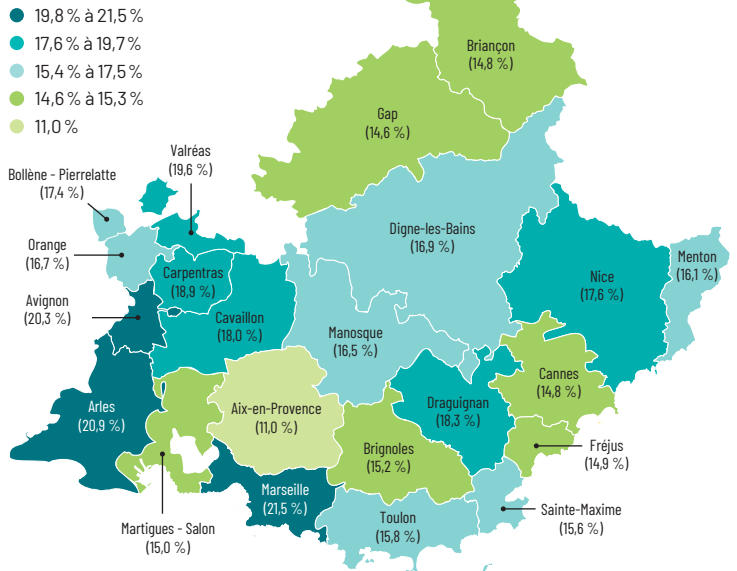
Taux de pauvreté en région à 17,4 %

+1,3% de personnes dans un foyer à bas revenus sur un an

CARTE 1

Taux de pauvreté par zone d'emploi en 2021

Provence - Alpes - Côte d'Azur : 17,4 %
France métropolitaine : 14,9 %



Champ : ménages fiscaux, hors communautés et sans abris.

Précision : les données des zones d'emploi transrégionales d'Arles et Avignon incluent des communes en Occitanie et celles de Bollène-Pierrelatte et Valréas incluent des communes en Auvergne-Rhône-Alpes.

Sources : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA - Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2021 - Traitement Carif-Oref PACA.

Niveau de vie : des inégalités marquées selon les territoires

En 2021, la reprise de l'activité économique post-Covid a bénéficié à l'ensemble des ménages, excepté les plus modestes. Le niveau de vie des plus aisés progresse, principalement porté par la hausse de leurs revenus d'activité et de leurs revenus du patrimoine. Plus affectés par l'arrêt des aides exceptionnelles, les ménages les plus modestes ont vu leur niveau de vie diminuer.

Le niveau de vie médian s'établit à 22 820 € en Provence - Alpes - Côte d'Azur en 2021, contre 23 080 € en France métropolitaine. Malgré un niveau proche du national, des disparités existent entre les départements, avec des écarts pouvant aller jusqu'à plus de 2 000 €.

De plus, de fortes inégalités entre les populations sont constatées au sein des territoires, qu'ils soient aisés ou non. Dans les Alpes-Maritimes, le niveau de vie médian est le plus élevé de la région (23 460 €) et le niveau de vie des 10 % des ménages les plus aisés y est 3,8 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Ce rapport interdécile est le même dans les Bouches-du-Rhône, alors que le niveau de vie médian de la population est plus faible (22 920 €). Avec un rapport à 3,6, la région Provence - Alpes - Côte d'Azur reste la deuxième plus inégalitaire de France métropolitaine, après l'Île-de-France [GRAPHIQUE 1].

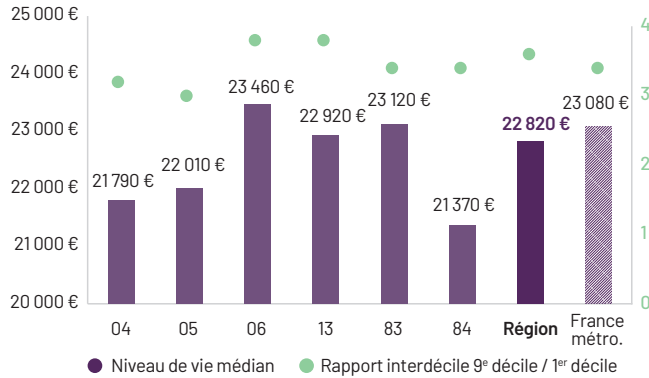
1 « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première, n°1973, novembre 2023.

2 « Niveau de vie et pauvreté en 2022. Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée », Insee Première, n°2004, juillet 2024.

3 Seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie médian partage en deux la population (la moitié ayant un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau supérieur).

GRAPHIQUE 1

Niveau de vie médian et rapport interdécile en 2021



Note de lecture : en région, le niveau de vie médian de la population est de 22 820 €. Le revenu médian des 10 % des ménages les plus aisés est 3,6 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. **Champ** : ménages fiscaux, hors communautés et sans abris. **Sources** : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 - Traitement Carif-Oref PACA.

À un niveau géographique plus fin, des écarts importants de niveaux de vie apparaissent dans des zones très aisées, comme celles d'Aix-en-Provence, de Menton, de Cannes et de Sainte-Maxime, où le rapport interdécile oscille entre 3,6 et 4,1 [GRAPHIQUE 2]. Cet indicateur d'inégalité de revenus est également élevé dans la zone d'emploi de Marseille (3,9), qui détient le taux de pauvreté le plus élevé de la région. À l'inverse, les inégalités de revenus sont moins marquées dans certaines zones alpines et dans l'arrière-pays où le taux de pauvreté est moins élevé (comme à Brignoles, Gap ou Briançon).

Le nombre de foyers à bas revenus repart à la hausse

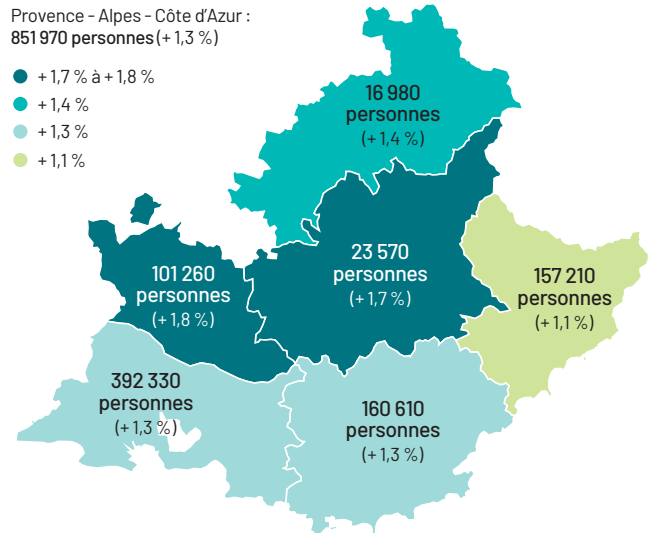
Fin 2023, 851 970 personnes habitent dans un foyer à bas revenus en région. La hausse interrompue en 2022 reprend en 2023 : +1,3 %, soit 53 400 personnes de plus sur un an.

Le taux de bas revenus des allocataires de la CAF s'établit ainsi à 21,7 % de la population régionale en 2023 (contre 20,4 % en 2022). Cette hausse du nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus concerne l'ensemble des départements de la région mais elle est plus marquée dans le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence [CARTE 2].

Le nombre de familles monoparentales à bas revenus repart également à la hausse en 2023, de manière plus prononcée que pour l'ensemble des foyers à bas revenus (+6,8 % sur un an). Le taux de familles monoparentales à bas revenus s'établit ainsi à 41 % (contre 39 % en 2022).

CARTE 2

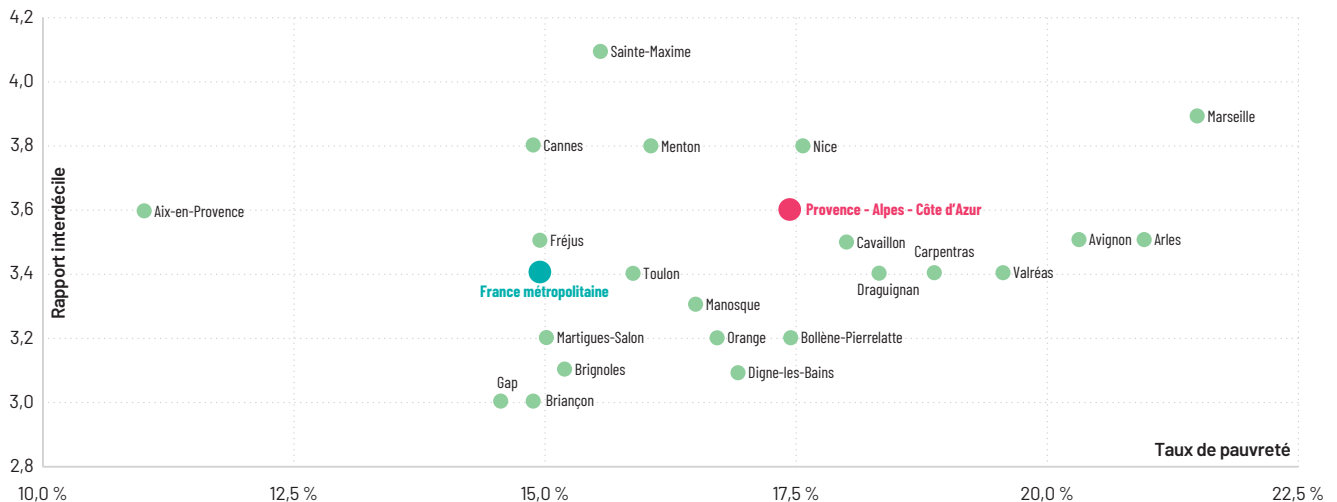
Nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus à fin 2023 et évolution 2022-2023



Source : CNAF - Base communale allocataires 2022-2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

GRAPHIQUE 2

Taux de pauvreté et rapport interdécile par zone d'emploi en 2021



Note de lecture : en Provence - Alpes - Côte d'Azur, le taux de pauvreté est de 17,4 % et le revenu des 10 % des ménages les plus aisés est 3,6 fois plus élevé que celui des 10 % des ménages les plus modestes (rapport interdécile). **Champ** : ménages fiscaux, hors communauté et sans abris. **Sources** : Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA - Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 - Traitement Carif-Oref PACA.

Des dispositifs pour promouvoir la sécurité alimentaire, l'exemple d'Opticourses®

Dans un contexte de crises successives (crise sanitaire, guerre en Ukraine, inflation inédite sur les prix alimentaires), le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire en France aurait triplé entre 2015 et 2023¹. Plusieurs rapports, dont un rapport de Terra Nova (paru en 2021)², et l'avis n°91 du Conseil National de l'Alimentation (octobre 2022) soulignent les limites structurelles de l'aide alimentaire. Ces travaux insistent notamment sur la pertinence d'une prévention plus large que celle ciblée uniquement sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire, et invitent à agir sur l'emploi et le pouvoir d'achat. Des actions innovantes sont mises en avant à l'échelle nationale, telles que des expérimentations de soutien financier direct ou par transferts monétaires et des expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation.

À l'échelle régionale, des actions innovantes de prévention sur l'alimentation ont également vu le jour depuis plusieurs années. Né de la recherche dans les quartiers nord de Marseille, il y a plus de 20 ans, Opticourses® est un programme basé sur des ateliers collectifs sur l'alimentation et le budget et reconnu comme probant par Santé Publique France³. Coconstruit par des professionnels de la nutrition, de l'action sociale et des personnes en situation de précarité, le programme répond à trois enjeux majeurs :

- Un besoin de santé publique, celui de lutter contre l'insécurité alimentaire qui induit des risques pour la santé – déficiences nutritionnelles, obésité, diabète et autres pathologies chroniques associées.
- Un besoin social, celui de lutter contre les inégalités sociales de santé.
- Un besoin environnemental, celui de limiter l'impact de notre alimentation sur l'environnement.

Déployé par les Comités départementaux d'éducation pour la santé (CODES) de la région, avec le soutien financier de l'ARS PACA, Opticourses® permet d'atteindre des foyers ne recourant pas à l'aide alimentaire bien qu'ils éprouvent des difficultés financières vis-à-vis de leur alimentation. Les ateliers permettent de valoriser les stratégies positives des foyers en situation d'insécurité alimentaire (acheter moins cher, ne pas gaspiller, multiplier les enseignes, être attentif au rapport qualité/prix), tout en les alertant sur les risques associés à certaines pratiques (simplification ou saut de repas, diminution des achats de fruits et légumes ou de poisson) et en les accompagnant vers des changements tel que le rééquilibrage de l'alimentation avec des produits végétaux peu transformés.

Depuis 2015, 300 personnes ont ainsi été formées à l'animation d'ateliers Opticourses® principalement en Provence - Alpes - Côte d'Azur, mais aussi en Bretagne avec le soutien de l'ARS-Bretagne et dans de nombreuses villes de France métropolitaine (Besançon, Dijon, Bordeaux, Toulouse, Narbonne, Mende, Montpellier, Nantes...). Aujourd'hui, Opticourses® est une marque collective propriété d'Inrae dont la gestion est confiée à l'association Action Alimentation Positive (ActAP) créée en juillet 2023.

Source : Inrae, ActAP.

1 « Rapport de l'Observatoire des vulnérabilités alimentaires », Fondation Nestlé France, novembre 2023.

2 « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs », Rapport Terra Nova, novembre 2021.

3 « Co-construction et évaluation d'un programme de promotion de la santé pour conjurer nutrition et budget au quotidien : les ateliers Opticourses », Inrae, 2018.

Un suivi du nouveau Pacte des solidarités effectué par le DROS

Le Pacte des solidarités a pris la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) pour la période 2024-2027. Il poursuit la démarche initiée par la SNPLP et vient renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarité à travers les contrats et pactes locaux des solidarités entre l'État, les départements, les métropoles et un ensemble d'acteurs locaux.

Dans chaque région, les commissaires à la lutte contre la pauvreté (CLP) assurent la coordination et le pilotage du Pacte. Afin d'évaluer et valoriser les actions menées dans le cadre du Pacte en région PACA, la CLP a mandaté le DROS pour mettre en place un système d'observation et de suivi quantitatif du Pacte, permettant de rendre compte des actions menées dans le cadre des contrats locaux des solidarités et des actions prioritaires dans le cadre d'un groupe régional d'appui interministériel.

Des situations de surendettement des ménages à la hausse

La procédure de surendettement est un service public destiné à protéger les particuliers confrontés à des problèmes de dettes et dont le traitement est assuré par la Banque de France. La procédure est gratuite.

En 2023, en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, près de 9 670 dossiers de surendettement ont été déposés par des particuliers, contre 9 370 en 2022, soit une progression de +3,2%. Le contexte inflationniste peut, en partie, expliquer cette augmentation, les populations à faibles revenus étant plus impactées par la hausse des prix sur leurs budgets alimentation, logement et transport qui représentent une part prépondérante de leurs dépenses.

Malgré deux années de hausse consécutive, le nombre de dossiers déposés reste bien en dessous de son niveau d'avant-crise sanitaire (-13,8% par rapport à 2019). Cette tendance masque cependant des réalités diverses selon les départements. Le nombre de dossiers augmente dans le Vaucluse (+17%), les Bouches-du-Rhône (+6%), les Alpes-de-Haute-Provence (+4%) et les Hautes-Alpes (+3%). Il diminue dans les Alpes-Maritimes (-4%) et se stabilise dans le Var.

Depuis début 2024, le rythme des dépôts de dossiers s'accélère, avec 5 625 dossiers déposés à fin juin 2024 dans la région, soit une augmentation de +13% par rapport à fin juin 2023. Cette hausse est présente dans tous les départements à des degrés différents. Elle est plus marquée dans les Hautes-Alpes et le Vaucluse (respectivement +25% et +17%).

Concernant le profil des ménages surendettés en France métropolitaine en 2023, 20% vivent en familles monoparentales, soit une proportion deux fois plus élevée que pour l'ensemble de la population et 88% sont locataires de leur logement ou hébergés à titre gratuit (42% pour l'ensemble des ménages). Concernant les personnes surendettées, 35% occupent un emploi salarié et 25% sont en recherche d'emploi.

Source : Banque de France.

Références :

• « Enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2023 », Banque de France, février 2024.

• « Baromètre mensuel de l'inclusion financière », Banque de France, n° 39, juillet 2024.

Minima sociaux

Le nombre de foyers allocataires du RSA continue de diminuer

Fin décembre 2023, près de 144 600 foyers sont allocataires du revenu de solidarité active (RSA), versé par les CAF et les MSA en Provence - Alpes - Côte d'Azur. En tenant compte des conjoints, enfants et autres personnes à charge, ce sont près de 299 300 personnes qui vivent dans un foyer bénéficiaire du RSA [TABLEAU 1]. Parmi les allocataires, 11,7% sont des personnes isolées avec enfant(s) à charge (RSA majoré).

Le nombre de foyers allocataires du RSA recule pour la troisième année consécutive (-4,4% par rapport à 2022), et de façon plus marquée qu'au niveau national (-2,0%). Ce repli, en lien avec la hausse de l'emploi, s'observe dans tous les départements, plus particulièrement dans les Hautes-Alpes (-7,2%) et les Alpes-Maritimes (-6,5%). Le nombre de bénéficiaires passe ainsi en dessous de son niveau d'avant-crise dans tous les départements de la région, sauf dans le Var (+2,8% par rapport à fin 2019).

Parmi les foyers allocataires du RSA versé par les CAF, 62% en bénéficient depuis au moins trois ans. Cette proportion augmente depuis plusieurs années (elle était de 51% en 2019). La persistance dans le dispositif est encore plus marquée dans les Bouches-du-Rhône (65% des allocataires du RSA le sont depuis trois ans ou plus) et le Var (64%). Elle est en revanche moindre dans les Alpes-Maritimes (53%).

TABLEAU 1

Allocataires du RSA à fin 2023

	Nombre de foyers allocataires*	Évolution 2022-2023	Population couverte**
Alpes-de-Haute-Provence	4 140	- 4,4 %	7 900
Hautes-Alpes	2 960	- 7,2 %	5 260
Alpes-Maritimes	18 510	- 6,5 %	35 800
Bouches-du-Rhône	70 430	- 5,0 %	154 850
Var	32 830	- 1,5 %	62 870
Vaucluse	15 720	- 4,3 %	32 600
Provence - Alpes - Côte d'Azur	144 590	- 4,4 %	299 280
France métropolitaine	1 652 780	- 2,0 %	3 366 820

* La notion d'allocataire renvoie ici à celle de foyer et non d'individu. Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et monétaire) et de l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur.

** Ensemble des personnes à charge vivant dans les foyers allocataires du RSA (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge).

Sources : CNAF (Allstat FR6), CCMSA, données à fin décembre 2022 et 2023, arrondies à la dizaine - Traitement Carif-Oref PACA.

Le nombre de foyers allocataires de la prime d'activité recule, après des années de hausse

Fin décembre 2023, un peu plus de 384 500 foyers sont allocataires de la prime d'activité (PA) en région, ce qui représente 723 360 personnes couvertes par le dispositif [TABLEAU 2].

-4,4 % de foyers allocataires du RSA sur un an

-2 % de foyers bénéficiaires de la PA

Parmi les allocataires de cette prime, destinée aux travailleurs aux ressources modestes, 4,6 % sont des personnes isolées avec enfant(s) à charge (PA majorée).

Après plusieurs années de hausse, le nombre de foyers allocataires de la PA diminue à un rythme proche du national (-2,0 % entre 2022 et 2023). Cette baisse s'observe dans

tous les départements de la région. Elle est plus marquée dans le Vaucluse (-4,2 %) et plus modérée dans les Bouches-du-Rhône (-0,5 %).

TABLEAU 2

Allocataires de la PA à fin 2023

	Nombre de foyers allocataires*	Évolution 2022-2023	Population couverte**
Alpes-de-Haute-Provence	12 750	- 3,0 %	23 870
Hautes-Alpes	10 550	- 3,8 %	18 880
Alpes-Maritimes	73 490	- 3,1 %	133 260
Bouches-du-Rhône	160 980	- 0,5 %	306 440
Var	80 200	- 2,3 %	147 850
Vaucluse	46 570	- 4,2 %	93 060
Provence - Alpes - Côte d'Azur	384 540	- 2,0 %	723 360
France métropolitaine	4 511 590	- 2,3 %	8 644 650

* La notion d'allocataire renvoie ici à celle de foyer et non d'individu.

** Ensemble des personnes à charge vivant dans les foyers allocataires de la PA (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge).

Sources : CNAF (Allstat FR6), CCMSA, données à fin décembre 2022 et 2023, arrondies à la dizaine - Traitement Carif-Oref PACA.

Le nombre d'allocataires de l'AAH poursuit sa progression

Fin décembre 2023, plus de 102 000 personnes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH), versée par les CAF et les MSA en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce nombre augmente pour la deuxième année consécutive : +3,4 % par rapport à 2022, soit 3 380 bénéficiaires supplémentaires (+4,5 % au niveau national) [TABLEAU 3].

Ces augmentations pourraient en partie s'expliquer par des changements opérés dans les modes de calcul de l'allocation :

Taux de sortie du RSA en région : déterminants et caractéristiques des sortants

Parmi les foyers qui étaient bénéficiaires du RSA fin 2022, 33,1 % ne le sont plus un an plus tard (fin 2023). Ce taux de sortie est le plus élevé dans les Alpes-Maritimes (46,4 %). Les Bouches-du-Rhône et le Var enregistrent quant à eux les taux les plus bas de la région (respectivement 30,4 % et 30,1 %).

L'analyse des caractéristiques des bénéficiaires montre que le taux de sortie est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (36,6 % contre 30,8 %), et chez les personnes âgées de 25 à 35 ans (39,7 %). Parmi les personnes sortant du dispositif, 36 % sont des actifs (contre 19 % chez les non-sortants). Au niveau de la composition familiale, les sortants sont plus nombreux à avoir moins de 3 enfants à charge (89 %, contre 84 % pour les non-sortants), et moins nombreux à être dans une famille composée d'une femme avec des enfants (29 %, contre 39 %). Enfin, les foyers qui bénéficient d'une majoration du RSA (complément pour parent isolé) se retrouvent plus souvent dans la catégorie des non-sortants.

D'autres analyses statistiques permettent de déterminer la probabilité relative de sortie du dispositif en fonction des caractéristiques des bénéficiaires. Les bénéficiaires d'âge intermédiaire (entre 25 et 45 ans) auraient ainsi plus de chances de sortir du RSA que les plus jeunes. À l'inverse, les bénéficiaires plus âgés (entre 45 et 60 ans) auraient encore moins de chances d'en sortir que les plus jeunes. Les personnes inscrites au chômage auraient environ 2 fois moins de chances de sortir que les personnes en activité. Enfin, plus la durée pendant laquelle la personne est au RSA est élevée, moins les chances de sortie sont grandes.

Source : CAF de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur - Données consolidées (FR6) fin 2022 et 2023 - Traitement CAF des Bouches-du-Rhône.

d'une part, la revalorisation exceptionnelle opérée en juillet 2022 qui s'est accompagnée d'une modification des critères d'éligibilité de l'AAH et, d'autre part, la réforme de la déconjugalisation de l'AAH mise en place depuis le 1^{er} octobre 2023. Dorénavant, seul le bénéficiaire et ses ressources personnelles sont pris en compte dans le calcul de la prestation.

TABLEAU 3

Allocataires de l'AAH à fin 2023

	Nombre d'allocataires*	Évolution 2022-2023	Taux d'allocataires**	Part des allocataires AAH avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %
Alpes-de-Haute-Provence	3 940	+ 5,9 %	4,5 %	41,8 %
Hautes-Alpes	3 370	+ 9,0 %	4,5 %	51,2 %
Alpes-Maritimes	24 300	+ 4,4 %	4,1 %	49,3 %
Bouches-du-Rhône	37 150	+ 1,8 %	3,2 %	42,8 %
Var	22 210	+ 3,0 %	3,8 %	54,1 %
Vaucluse	11 150	+ 5,3 %	3,7 %	37,7 %
Provence - Alpes - Côte d'Azur	102 120	+ 3,4 %	3,7 %	46,5 %
France métropolitaine	1 304 660	+ 4,5 %	3,6 %	49,0 %

* La notion d'allocataire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 20-64 ans.

Sources : CNAF (Allstat FR6), CCMSA, données à fin décembre 2022 et 2023, arrondies à la dizaine ; Insee (RP 2019-2023 millésimé 2021) - Traitement Carif-Oref PACA.

Ainsi, une partie des personnes qui ne touchaient pas l'AAH en raison des revenus de leur conjoint, peuvent désormais la percevoir.

La hausse du nombre d'allocataires de l'AAH est particulièrement marquée dans les départements alpins (+ 9,0 % dans les Hautes-Alpes et + 5,9 % dans les Alpes-de-Haute-Provence) et plus modérée dans les Bouches-du-Rhône (+ 1,8 %). Dans la région, 3,7 % des personnes âgées de 20 à 64 ans sont bénéficiaires de cette prestation (un taux proche de celui mesuré au niveau national : 3,6 %).

Près de la moitié (46,5 %) des personnes bénéficiant de l'AAH ont un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, signifiant une entrave majeure dans la vie quotidienne. Ce taux est le plus élevé dans le Var (54,1 %) et dans les Hautes-Alpes (51,2 %).

Le nombre d'allocataires de l'ASS continue son repli

L'Allocation de solidarité spécifique (ASS) est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

Après une diminution interrompue durant la crise sanitaire, le nombre d'allocataires de l'ASS recule depuis 2021 (en région comme au niveau national), en lien avec la baisse de la demande d'emploi. Fin 2023, le repli se poursuit à un rythme un peu moins soutenu que l'année précédente (-8,7 % entre 2022 et 2023 en région, après -14,2 % entre 2021 et 2022).

Le nombre de personnes percevant l'ASS en région s'établit ainsi à 19 670 à la fin 2023 [TABLEAU 4]. Rapporté aux personnes âgées de 20 à 69 ans, le taux d'allocataire de l'ASS est de moins de 1 % en région (comme au niveau national).

Cette diminution du nombre d'allocataires de l'ASS s'observe dans l'ensemble des départements de la région, plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes (-15,0 % sur un an).

TABLEAU 4

Allocataires de l'ASS à fin 2023

	Nombre d'allocataires*	Évolution 2022-2023	Taux d'allocataires**
Alpes-de-Haute-Provence	660	- 9,6 %	0,7 %
Hautes-Alpes	370	- 9,8 %	0,4 %
Alpes-Maritimes	3 630	- 15,0 %	0,5 %
Bouches-du-Rhône	8 860	- 6,9 %	0,7 %
Var	3 360	- 6,9 %	0,5 %
Vaucluse	2 790	- 7,3 %	0,8 %
Provence - Alpes - Côte d'Azur	19 670	- 8,7 %	0,6 %
France métropolitaine	228 480	- 8,0 %	0,6 %

* La notion d'allocataire renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.

** Le taux d'allocataires est le rapport du nombre d'allocataires à la population des 20-69 ans.

Sources : France Travail (FNA, décembre 2022 et 2023, données provisoires, arrondies à la dizaine) ; (RP 2019-2023 millésimé 2021) - Traitement Carif-Oref PACA.

Emploi et marché du travail

Une économie régionale au ralenti

En 2023, l'inflation reste élevée au niveau national mais reflue progressivement et l'économie française connaît une croissance faible. La consommation des ménages, moteur de l'économie française, marque le pas, et l'investissement des entreprises ralentit.

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, cela se traduit par une activité économique qui se tasse : bien qu'encore en hausse, le rythme de croissance est de plus en plus faible depuis la crise sanitaire. (Extraits du *Bilan économique 2023*, Insee)

L'emploi salarié ralentit nettement dans la région

En 2023, l'emploi salarié en Provence - Alpes - Côte d'Azur progresse modérément. Comme au niveau national, il ralentit sensiblement par rapport à 2022 (+ 0,8 %, après + 1,5 %), en particulier dans le tertiaire marchand qui connaît un coup de frein en fin d'année. L'emploi industriel reste relativement dynamique, surtout par rapport à la situation nationale, alors

**+ 0,8 %
d'emplois
salariés
sur un an**

que l'intérim, la construction et l'emploi agricole diminuent nettement. L'évolution de l'emploi diverge selon les départements, certains connaissant une évolution dynamique sur un an, notamment les Alpes-de-Haute-Provence, quand d'autres comme les Hautes-Alpes ou le Vaucluse

maintiennent tout juste leur niveau d'emploi de 2022. Les embauches hors intérim ralentissent également en 2023, en particulier celles en CDD de plus d'un mois. (Extraits du *Bilan économique 2023*, Insee)

Un taux de chômage historiquement bas

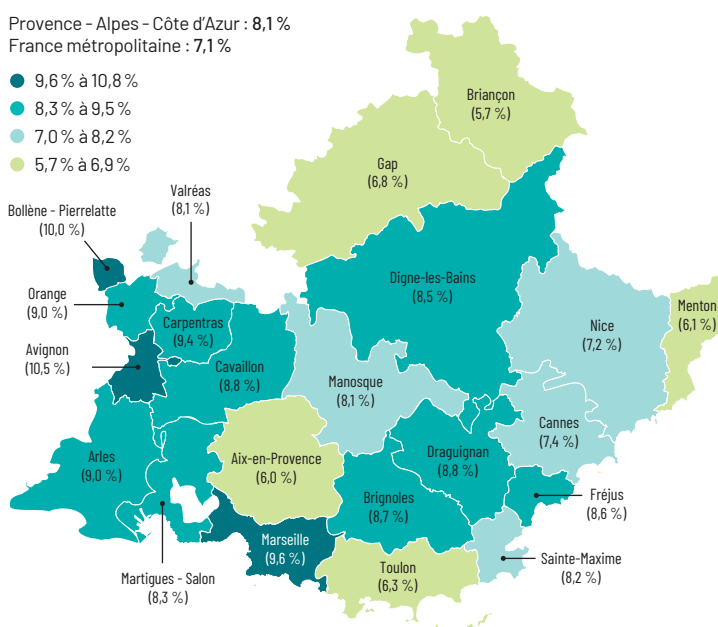
En moyenne sur l'année 2023, le taux de chômage localisé en région Provence - Alpes - Côte d'Azur s'élève à 8,1 % de la population active (-0,1 point par rapport à 2022). Ce taux annuel est le plus bas enregistré depuis 1982, date de l'entrée en vigueur de la méthode de mesure actuelle. La région reste toutefois la troisième de France métropolitaine la plus touchée par le chômage, après les Hauts-de-France (9,1%) et l'Occitanie (8,7%). En France métropolitaine, le taux de chômage est également stable sur un an et s'élève à 7,1 %.

Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans poursuit sa baisse mais à un rythme bien moindre que l'année précédente (-0,6 point, après -2,0 points entre 2021 et 2022). Il reste ainsi à un niveau très élevé en région (19,0 %, contre 16,8 % en France métropolitaine). Celui des seniors de 50 ans ou plus recule très légèrement (-0,2 point) pour s'établir à 5,5 %.

En un an, le taux de chômage se replie très légèrement sur l'ensemble des départements de la région, à l'exception du Vaucluse (+ 0,2 point en un an). Ce département détient toujours le taux de chômage le plus élevé de la région (9,7 %), avec des taux atteignant 10,5 % dans la zone d'emploi d'Avignon (+ 0,2 point), 10,0 % à Bollène-Pierrelatte (+ 0,3 point) et 9,4 % à Carpentras (+ 0,3 point) [CARTE 3]. Les Hautes-Alpes conservent en revanche le taux le plus bas de la région et restent en dessous du niveau France métropolitaine (6,6 %, contre 7,1 %).

CARTE 3

Taux de chômage par zone d'emploi en 2023



Précision : pour les zones transrégionales (Avignon, Arles, Bollène-Pierrelatte et Valréas), seules les données des communes de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur sont prises en compte.
Source : Insee - Taux de chômage localisé 2023 (moyenne annuelle) - Traitement Carif-Oref PACA.

La demande d'emploi continue de diminuer, sauf pour les jeunes

En 2023, la région compte en moyenne plus de 448 500 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi) et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C ; données brutes). La baisse de la demande d'emploi se poursuit mais sur un rythme moins soutenu : -1,4 % entre 2022 et 2023, après -7,5 % entre 2021 et 2022. En France métropolitaine, le repli de la demande d'emploi est semblable à celui enregistré en région.

Cette année encore, la baisse s'observe uniquement pour les demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A, -5,3 %), alors que le nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite continue d'augmenter (catégories B et C, +4,5 %).

Contrairement à l'année passée, le recul du nombre de demandeurs d'emploi est un peu plus marqué chez les femmes que chez les hommes (respectivement -1,7% et -1,0% en un an). La demande d'emploi des personnes de 50 ans ou plus poursuit son repli (-2,2%) tandis que celle des jeunes de moins de 25 ans augmente (+1,0%), après plusieurs années de baisse liées notamment aux hausses importantes d'embauches en contrat d'apprentissage. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) continue de fortement diminuer (-7,1%). Leur part dans la demande d'emploi atteint ainsi 42% (-2,6 points en un an).

Le recul de la demande d'emploi s'observe sur l'ensemble des départements de la région, à l'exception du Vaucluse (+0,4%). Le repli est plus prononcé qu'au niveau régional dans les Alpes-Maritimes (-2,8%) et les Bouches-du-Rhône (-1,8%); il est semblable dans les Hautes-Alpes (-1,4%) et moindre dans les Alpes-de-Haute-Provence (-0,5%) et le Var (-0,2%).

La demande d'emploi des bénéficiaires du RSA est également en repli

En moyenne sur l'année 2023, 60 200 demandeurs d'emploi (inscrits en catégories A, B, C) perçoivent le RSA, soit 13% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région (même proportion qu'en France métropolitaine).

Les demandeurs d'emploi au RSA sont davantage inscrits en catégorie A (sans emploi) que l'ensemble des publics (79% contre 57%). *A contrario*, seulement 21% ont exercé une activité réduite dans le mois (contre 43%). La part des femmes parmi les bénéficiaires du RSA est semblable à celle des publics (52%), ainsi que celle des demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus, 42%). Les bénéficiaires du RSA sont plus fréquemment non-diplômés (24%, contre 16%) ou ont plus souvent un diplôme de niveau CAP-BEP (37%, contre 23%).

Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi au RSA baisse de manière plus prononcée que pour l'ensemble des publics (-6,1% contre -1,4%). Ce repli est également plus important que celui enregistré au niveau national (-4,0%).

Contrairement à l'ensemble des demandeurs d'emploi, le recul est plus marqué chez les hommes bénéficiaires du RSA que chez les femmes (respectivement -7,7% et -4,5% en un an) et la demande d'emploi baisse chez les jeunes bénéficiaires du RSA (-6,9%).

-1,4% de demandeurs d'emploi sur un an

-6,1% de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA

Au niveau départemental, les demandeurs d'emploi au RSA sont surreprésentés dans les Bouches-du-Rhône (16% des demandeurs d'emploi du département) et le Vaucluse (15%). Leur part est en revanche plus faible dans les Hautes-Alpes (8%) et les Alpes-Maritimes (10%). La baisse de la demande d'emploi des bénéficiaires du RSA s'observe sur l'ensemble des départements de la région, à l'exception du Var (+1,0%). Le repli est plus prononcé, qu'au niveau régional, dans les Alpes-Maritimes (-12,6%) et les Hautes-Alpes (-8,5%); il est semblable dans les Bouches-du-Rhône (-6,9%) et moindre dans le Vaucluse (-4,1%) et les Alpes-de-Haute-Provence (-2,9%).

Expérimentation d'un accompagnement renoué des allocataires du RSA

Une expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA a été lancée en avril 2023 dans 18 territoires. En région, les Bouches-du-Rhône ont été retenus pour cette première phase d'expérimentation sur le 5^e et le 7^e arrondissements de Marseille. Depuis mars 2024, 29 départements supplémentaires se sont engagés dans cette démarche. À l'échelle régionale, cette mesure a été étendue au 1^{er} et au 6^e arrondissements de Marseille, au bassin d'Arles dans les Bouches-du-Rhône, ainsi qu'à Cannes, Mandelieu et Théoule-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes et à Avignon dans le Vaucluse.

Le dispositif d'accompagnement sera généralisé à compter de 2025 comme le prévoit la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2025, chaque personne touchant le RSA sera inscrite à France Travail et devra signer un contrat d'engagement comportant un plan d'actions précisant ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle. Selon leur situation, les personnes seront orientées vers un des trois parcours suivants : emploi, socio-professionnel, ou social.

Les bénéficiaires du RSA orientés vers les parcours emploi et socio-professionnel sont comptabilisés dans les statistiques de demandeurs d'emploi. Les bénéficiaires du RSA orientés vers le parcours social, plus éloignés de l'emploi, ne le sont pas, sauf s'ils prennent l'initiative de s'inscrire.

Source : Ministère en charge du Travail.

Solidarité Femmes 13, un acteur engagé dans la lutte contre les violences conjugales

En 2022, 244 300 personnes, majoritairement des femmes (86 %), ont été victimes de violences commises par leur conjoint ou ex-conjoint en France, soit une augmentation de + 15 % par rapport à 2021. Le taux de femmes de 15 à 64 ans victimes de violences conjugales pour 1000 habitants est de 9,7 en France. À l'échelle régionale, ce taux s'établit à 12 dans les Alpes-Maritimes et le Var, les plaçant parmi les dix départements ayant le taux le plus élevé de France.

Dans un contexte de libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil, des acteurs locaux se mobilisent afin d'accompagner et mieux saisir les besoins des victimes. Dans les Bouches-du-Rhône, Solidarité Femmes 13 (SF13) apporte aide et expertise à toutes les femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles, ainsi qu'à leurs enfants. Chaque année, près de 3 500 femmes et enfants sont accueillis dans ses locaux ou par téléphone.

Au sein de SF13, les femmes victimes de violences peuvent trouver de l'écoute et du soutien, un accompagnement psycho-social sous forme d'entretiens individuels et/ou une orientation vers un réseau de partenaires. Très ancrée sur le territoire depuis près de 50 ans, l'association travaille de concert avec différentes structures permettant une prise en charge efficace et fluide des femmes et de leurs enfants (CAF, maisons départementales de la solidarité, centres d'hébergement d'urgence, bailleurs sociaux...). Agréée centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), SF13 propose 70 places d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône, ainsi que 6 places d'urgence pour des femmes en pré ou post-maternité. Par-delà cette protection, les femmes victimes bénéficient d'un soutien administratif et financier : faire valoir et recouvrer ses droits, accéder aux soins, à un logement, assurer la scolarisation des enfants...

Afin d'améliorer la prise en charge globale, SF13 accroît depuis 2023 ses actions d'accompagnement, notamment en matière d'insertion. L'objectif consiste à repérer les dispositifs existants, monter des ateliers à destination des bénéficiaires, être un pôle ressource sur la question de l'insertion professionnelle en lien avec les acteurs du territoire (centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), France Travail...). Par ailleurs, SF13 joue un rôle fédérateur auprès des acteurs locaux (secteur médico-social, enseignement, justice, sécurité, santé, milieu associatif, grand public) afin de créer une culture commune et de les sensibiliser aux enjeux des victimes de violences conjugales. Cela passe par des séances de formation des professionnels, ainsi que par l'animation et l'organisation de réunions de réseaux.

Sources : Solidarité Femmes 13 ; SSMSI (base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, 2022).

Âge et précarité dans l'emploi : quels exemples de difficultés, quelles pistes d'action ?

En 2023, une enquête sur les travailleurs précaires âgés, commandée par l'État, le Conseil régional et l'Agefiph, a été réalisée par la Mission observation Handicap du Carif-Oref PACA. Cette étude cible deux métiers particulièrement exposés aux aléas sanitaires, économiques et sociaux : les agents d'entretien et les exploitants agricoles. Il s'agissait d'interroger des professionnels de 55 ans ou plus, fragilisés par une problématique de santé ou un handicap. L'enquête s'intéresse également au point de vue d'experts de la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), accompagnant ces professionnels en fin de carrière.

L'enquête identifie ainsi six types de difficultés concomitantes et fréquentes dans les deux métiers étudiés :

- problématique de santé au travail (enjeux d'accessibilité et de compensation) ;
- difficultés sociales (isolement fréquent) ;
- éducatives (savoirs de base déficients) ;
- techniques (illettrisme) ;
- économiques (déboires financiers) ;
- psychologiques (perte de confiance).

Des exemples de bonnes pratiques sont signalés, comme dans le secteur agricole par certains services de la MSA (prévention de l'épuisement professionnel, « pas à pas numérique »...) et d'autres initiatives telles que Solidarités Paysans, VIVEA, ou la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). Enfin, des pistes de progrès sont proposées sur quatre axes d'intervention PDP : actions d'information ; de coordination ; d'accompagnement ; ou d'ingénierie de dispositifs.

Source : Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur, « Prévenir la désinsertion des seniors confrontés à un problème de santé ou un handicap : quels enjeux et pistes d'action ? », Repères, n°1, mars 2024.

L'Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Il s'agit d'une prestation légale versée par la CAF et la MSA à toute personne victime de violences conjugales. Ce soutien prend la forme d'une aide financière remboursable (prêt sans intérêt) ou d'une aide financière non remboursable (subvention) selon la situation financière et sociale de la victime.

L'aide est octroyée lorsque les violences sont attestées par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales, par un dépôt de plainte, ou par un signalement adressé au procureur de la République datant de moins de 12 mois. Elle est versée en une fois et son montant est calculé en fonction des ressources de la personne et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge.

Logement et hébergement social

La demande de logement social continue d'augmenter

Fin 2023, la région compte près de 223 600 demandes actives⁴ de logement social, soit une croissance de + 8,2 % sur un an. Provence - Alpes - Côte d'Azur reste ainsi la troisième région comptant le plus de demandes actives de logement social en France, après l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. La demande continue d'augmenter plus vite que le parc locatif social (+ 2 %), ce qui peut accentuer les tensions sur la demande de logements sociaux dans les années à venir.

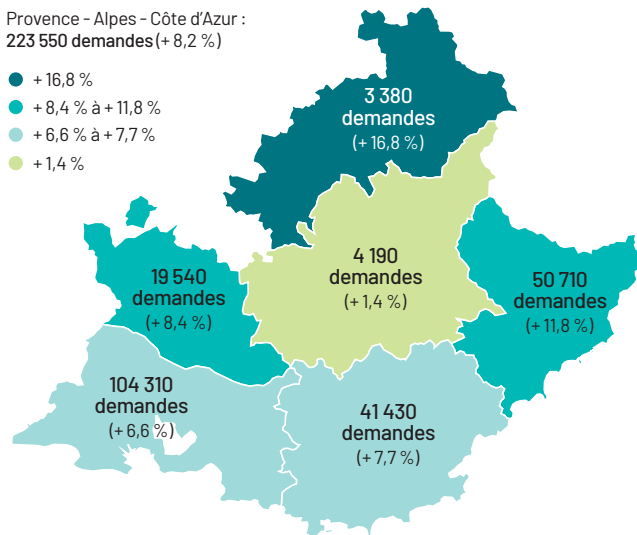
Les demandes de logement social restent fortement concentrées sur les départements du littoral : les Bouches-du-Rhône (47%), les Alpes-Maritimes (23%) et le Var (19%). La métropole Aix-Marseille-Provence regroupe à elle seule 44 % des demandes régionales. Le nombre de demandes augmente dans tous les départements de la région entre 2022 et 2023. La hausse est plus marquée dans les Hautes-Alpes (+ 16,8 %), qui ne représentent que 2 % des demandes, et les Alpes-Maritimes (+ 11,8 %) [CARTE 4]. À l'échelle infra-départementale, les augmentations les plus fortes se situent dans les territoires d'arrière-pays.

CARTE 4

Nombre de demandes de logements sociaux à fin 2023 et évolution 2022-2023

Provence - Alpes - Côte d'Azur :
223 550 demandes (+ 8,2 %)

- + 16,8 %
- + 8,4 % à + 11,8 %
- + 6,6 % à + 7,7 %
- + 1,4 %



Champ : données du 08.03.2024, éditées le 14.03.2024. Total des demandes de logement (hors mutation et mutation).
Source : DGALN / DHUP - Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2022 et 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

93 % des demandes de logement social émanent de ménages habitant déjà la région. Plus de la moitié des demandeurs souhaitent rester dans leur commune de résidence actuelle. 48 % des demandes émanent de personnes âgées de 25 à 44 ans. Les personnes seules représentent 44 % des demandeurs, elles sont suivies des ménages de deux (21 %) puis de trois personnes (15 %). La demande se concentre sur des typologies de logement intermédiaires, avec 35 % pour un T2, 29 % pour un T3 et 19 % pour un T4.

Près de **223 600** demandes de logement social

Une tension en hausse : **8,6 demandes** pour 1 attribution

Près des trois quarts des demandes sont exprimées par des ménages souhaitant accéder au parc social (demandes hors mutation). Les autres demandes concernent des ménages souhaitant changer de logement au sein du parc social (demandes de mutation), elles peuvent traduire une inadéquation du logement aux besoins du ménage (localisation, taille, niveau de loyer...). Les demandes de mutation sont plus importantes dans le Vaucluse (34 %).

Le premier motif invoqué lors de la demande de logement social témoigne de problématiques différentes selon les ménages du parc social ou privé. Pour les ménages souhaitant accéder au parc social, les demandes sont en premier lieu motivées par un logement trop cher (21 % des demandes), un logement trop petit (13 %), la survenue d'un divorce ou d'une séparation (8 %), ou encore la perte de logement (logement repris ou démoli, 8 %). Les demandes de mutation sont davantage justifiées par le fait d'avoir un logement trop petit (23 %), un logement inadapté au handicap (15 %, contre 5 % des demandes hors mutation) ou encore de mauvaises conditions de logement (logement indigne ou non décent, 10 % contre 8 %).

Les logements sociaux se divisent en plusieurs catégories, selon le type de prêt ayant servi à leur financement. Les foyers mais aussi les plafonds de ressources des futurs locataires sont définis selon les revenus fiscaux de référence, le nombre de personnes composant le ménage et la future zone d'habitation. Les tendances observées les années précédentes concernant les plafonds de ressources se maintiennent en 2023 : une part majoritaire de demandeurs avec des revenus inférieurs ou égaux au plafond du Prêt locatif d'intégration (PLAI) (64 %), suivi des demandeurs avec des ressources entre le PLAI et le Prêt locatif à usage social (PLUS) (20 %).

⁴ Les demandes de logement social actives correspondent aux demandes non radiées. Les demandes inactives correspondent aux demandes qui ont été sorties ou radiées des listes de demandeurs pour l'un des cinq motifs suivants : attribution d'un logement, renonciation à la demande de logement social, erreur de saisie, non-renouvellement de la demande, irrecevabilité de la demande.

La tension sur la demande de logement social se renforce

En 2023, 23 600 baux ont été signés dans le parc social en Provence - Alpes - Côte d'Azur, soit une diminution de -1,7 % en un an. La baisse des attributions peut s'expliquer par plusieurs facteurs : une faible mobilité des occupants du parc social, une production de logements trop limitée... Le délai moyen d'attribution⁵ est de 21,6 mois dans la région.

La tension sur la demande⁶ de logement social est de nouveau en hausse en région : 8,6 demandes pour 1 attribution (hors mutation) en 2023, après 8,0 en 2022 et 7,2 en 2021. La tension est plus forte pour les ménages reconnus prioritaires-urgents au titre du droit au logement (PU DALO), avec 12,9 demandes pour 1 attribution. Elle est également plus élevée pour les demandeurs âgés, et plus particulièrement pour ceux âgés de 65 à 74 ans (11,6).

La tension est plus forte pour un T1 (22,4) ou un T2 (11,2). Ces petites typologies sont peu représentées dans le parc locatif social (24 % de T1 et T2). Un effort de production est néanmoins constaté sur ces types de logement : 40 % des logements mis en service depuis 2018 sont des logements d'une à deux pièces.

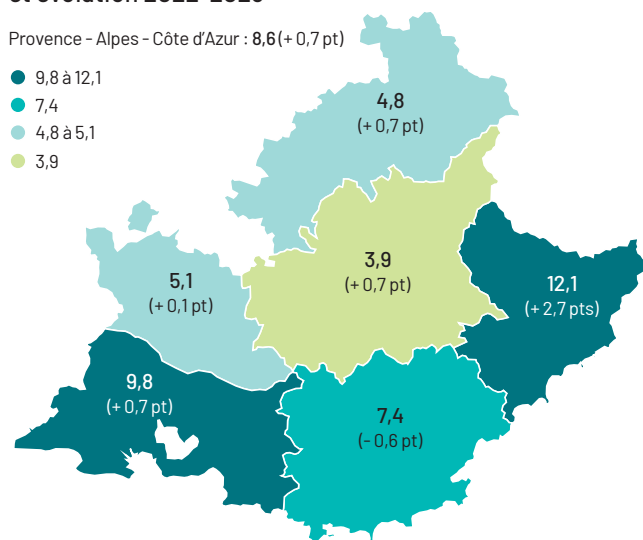
À l'échelle départementale, la tension de la demande de logement social est particulièrement forte dans les Alpes-Maritimes (12,1 demandes pour 1 attribution, hors mutation), et dans les Bouches-du-Rhône (9,8). Elle est à la hausse dans tous les départements sauf dans le Var [CARTE 5].

CARTE 5

Tension de la demande de logement social à fin 2023 et évolution 2022-2023

Provence - Alpes - Côte d'Azur : 8,6 (+ 0,7 pt)

- 9,8 à 12,1
- 7,4
- 4,8 à 5,1
- 3,9



Précision : la tension correspond au rapport entre le nombre de demandes hors mutation pour la première commune de localisation souhaitée et le nombre de logements attribués hors mutation (quel que soit finalement le territoire d'attribution).

Champ : données 08.03.2024, éditées le 14.03.2024.

Source : DGALN/DHUP - Infocentre SNE NUNIQUE univers complet, 2022 et 2023 - Traitement Carif-Oref PACA.

La réforme des attributions de logements sociaux

À partir de 2014, une réforme de la politique d'attribution de logements sociaux et de la gestion de la demande a été engagée au moyen de cinq lois : les loi Alur et Ville (2014), suivies des lois Égalité et Citoyenneté (2017), Elan (2018) et 3DS (2022). Cette réforme vise à simplifier les démarches des demandeurs pour accéder au logement social, à assurer plus de transparence dans le processus d'attribution et à favoriser l'accès au logement social des ménages les plus fragiles tout en veillant à maintenir une mixité sociale dans les territoires.

Les intercommunalités sont tenues d'élaborer des documents réglementaires de pilotage de la politique d'attribution : la conférence intercommunale du logement (CIL), la convention intercommunale d'attribution (CIA) et le plan partenarial de la gestion des demandes de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID). La réforme introduit notamment la définition d'objectifs d'attributions de logements aux ménages les plus modestes, la cotation de la demande (qui consiste à définir une série de critères permettant d'évaluer le caractère urgent de la demande) et la gestion en flux des droits de réservation, dont l'objectif est d'apporter plus de fluidité pour l'allocation des logements.

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, la cotation de la demande est déjà effective dans 4 EPCI de la région (sur les 26 ayant l'obligation de le faire) et 15 prévoient sa mise en œuvre pour début 2025. Dans les 7 EPCI restants, des délais plus importants sont à prévoir (dus à l'adoption d'un programme local de l'habitat en cours, par exemple).

Une demande de recours au droit au logement/ hébergement opposable (DALO/DAHO) toujours en hausse

Quand les autres dispositifs légaux n'ont pas permis aux personnes bénéficiaires d'accéder ou de se maintenir dans un logement ou un hébergement adapté à leurs besoins, elles disposent de voies de recours pour faire une demande de reconnaissance prioritaire urgente au titre du logement (PU DALO) ou de l'hébergement (PU DAHO). Les recours sont examinés dans chaque département par une commission de médiation. L'État est garant de ce droit au logement/hébergement et de son effectivité.

En 2023, le nombre de dossiers déposés par des ménages au titre du DALO ou du DAHO poursuit sa hausse et s'établit à près de 19 970. Plus précisément, 18 710 au titre du logement (DALO, + 10 %) et 1 260 au titre de l'hébergement (DAHO, + 25 % en un an). À l'échelle départementale, les Bouches-du-Rhône concentrent plus de la moitié des dossiers reçus (56 %), suivis par les Alpes-Maritimes (20 %) et le Var (19 %).

Le taux d'acceptation des recours DALO est en hausse au niveau régional et atteint 35 % (contre 30 % en 2022). Ce sont finalement 6 130 ménages qui ont été reconnus PU DALO en 2023. Le motif le plus invoqué est le fait d'être dépourvu de logement ou hébergé. Les ménages ayant recours au DALO sont plus souvent des personnes seules (38 %) et des familles monoparentales (36 %). Près d'un ménage sur deux (46 %) a des ressources supérieures au SMIC. Plus de la moitié des

5 Moyenne de temps écoulé entre les dates de dépôt des demandes, qui ont obtenu un logement social en 2023, et les dates de signatures des baux.

6 La tension de la demande de logements sociaux est calculée nationalement selon la formule suivante : nombre de demandes hors mutation (pour des personnes physiques et des associations au 31 décembre pour la première commune de localisation souhaitée) divisé par le nombre d'attribution hors mutation (pour des personnes physiques et des associations pour la première localisation souhaitée, quel que soit finalement le territoire d'attribution).

personnes (54 %) sont actives (en emploi pour 46 % et au chômage pour 8 %). Ainsi, plus qu'un recours réservé aux grands précaires, le dispositif DALO semble aussi s'adresser aux ménages modestes susceptibles de basculer dans une plus grande précarité.

Pour le DAHO, le taux d'acceptation des recours est également en hausse et atteint 78 % en 2023 (contre 67 % en 2022). 860 ménages ont ainsi été reconnus PU DAHO en 2023 en région.

Une fois le caractère prioritaire et urgent à reloger reconnu, le préfet est tenu de proposer au ménage un logement adapté aux besoins du requérant dans un délai de trois à six mois selon les départements, ou un hébergement sous six semaines dans le cadre d'une reconnaissance DAHO. En 2023, le délai moyen de relogement des ménages DALO est de 323 jours dans la région. Les délais de relogement sont plus longs au sein des zones où la tension sur le parc social est importante : le délai de relogement moyen est plus important dans les Bouches-du-Rhône (358 jours) et les Alpes-Maritimes (332 jours). Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes parviennent quant à eux à reloger les ménages DALO sur leur territoire dans le délai de trois mois prévus par la loi.

À paraître : étude sur le recours au 115 en région

Le service études, évaluation et statistiques de la Dreets PACA, en collaboration avec le SIAO (Services d'insertion, d'accueil et d'orientation) du Vaucluse, publiera très prochainement une étude permettant la caractérisation des 37 600 personnes qui ont fait appel au 115 pour être hébergées en urgence en 2023 : âge, sexe, type de ménage, durées de séjour... Autant d'informations qui éclaireront les profils de ces personnes et les raisons qui les ont motivées à exprimer une demande de mise à l'abri.

À retrouver sur le site :

<https://paca.dreets.gouv.fr/les-publications>

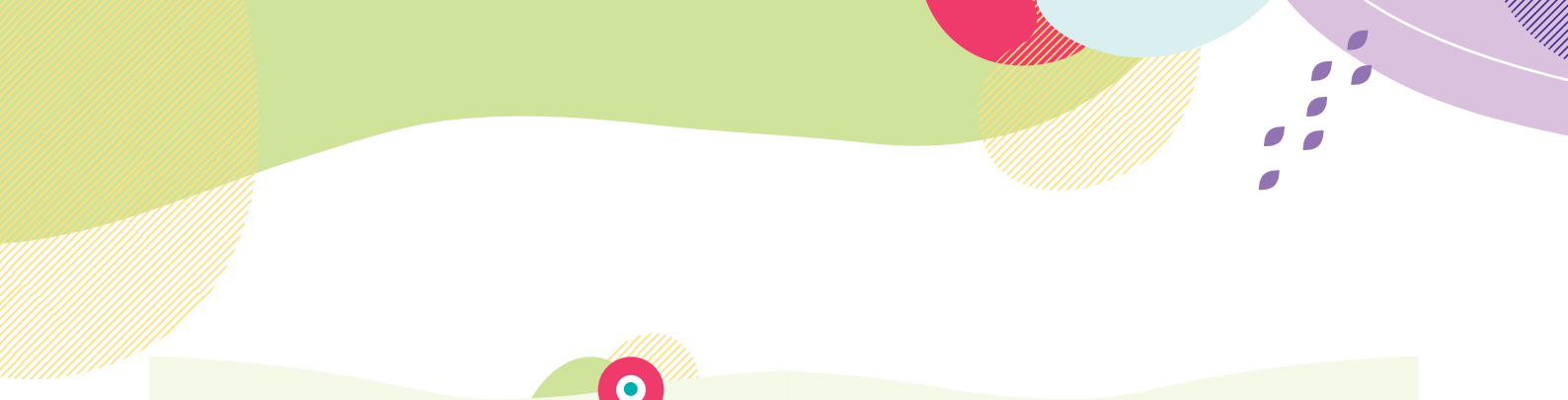
L'hébergement d'urgence en CHRS en Provence - Alpes - Côte d'Azur

Lors de la dernière enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a interrogé les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sur leurs prestations d'accueil dans l'hébergement d'urgence, sachant qu'ils ne constituent qu'une partie des établissements pouvant accueillir des personnes en urgence. Les CHRS ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

En Provence - Alpes - Côte d'Azur, 41 CHRS, soit près d'un sur deux, ont déclaré avoir une section d'urgence au 31 janvier 2021. Si ces établissements ne se spécialisent pas davantage dans l'accueil de certains publics spécifiques que les CHRS sans section d'urgence, ils accueillent cependant plus de jeunes de moins de 25 ans et de sortants de prison.

Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 2021, près de 600 personnes ont été hébergées dans l'une des sections d'urgence de la région. Ce sont le plus souvent des hommes seuls âgés de 25 à 44 ans, les femmes seules étant deux fois moins présentes. Une personne sur cinq est mineure. Environ une sur deux a la nationalité française, une proportion bien supérieure à celle observée au niveau national. En moyenne prises en charge huit mois et demi, un tiers des personnes hébergées sont admises en urgence afin de sortir de la rue. Près de deux adultes sur dix ont une activité professionnelle ou d'insertion et trois sur dix perçoivent le RSA.

Source : Drees, « Début 2021, 600 personnes accueillies en section d'urgence en CHRS », Les études thématiques de la Drees Provence - Alpes - Côte d'Azur, n° 8, janvier 2023.



Le mal-logement sur le territoire de la métropole Nice Côte d'Azur

En 2023, l'agence régionale PACA de la Fondation Abbé Pierre a mené une étude exploratoire sur le mal-logement dans la métropole Nice Côte d'Azur (MNCA). Cette enquête, basée sur des données statistiques et des témoignages d'acteurs locaux, met en lumière les difficultés rencontrées par les habitants, notamment en termes de suroccupation, non-décence, insalubrité et absence de logement.

La MNCA regroupe 51 communes majoritairement composées de zones rurales ou montagnardes. En 2020, le territoire comptait plus de 550 500 habitants, dont un peu plus de 60 % sur la ville de Nice. La pauvreté et les inégalités de revenus sont marquées dans la métropole, avec un taux de pauvreté de 18 % en 2020, supérieur à la moyenne régionale. L'offre du parc social est historiquement peu développée (en deçà des objectifs fixés dans le cadre de la loi SRU) et insuffisante pour répondre aux besoins des ménages modestes. À cela s'ajoute l'attractivité du territoire pour une population aisée, une part de logements vacants assez forte et le développement de l'offre touristique, qui rendent les logements inaccessibles pour une grande partie de la population locale.

Le rapport souligne les conditions d'habitat dégradé de nombreux immeubles, cachées derrière de « belles façades ». Ces conditions de vie difficiles sont souvent invisibles, ce qui complique leur prise en charge par les autorités. Les difficultés pour se maintenir dans son logement semblent également plus prononcées dans la MNCA qu'ailleurs, avec des demandes HLM motivées par des

logements jugés trop chers dans le parc privé (23,5 % des demandes HLM dans la métropole, contre 19 % en région en 2021) et une proportion de ménages en procédure d'expulsion parmi les demandes HLM légèrement plus élevée (1,8 % contre 1,3 % en région).

L'absence de domicile personnel est une autre problématique majeure. Le rapport met en avant l'augmentation du nombre de personnes sans abri ou en hébergement d'urgence dans le territoire, avec une offre de prise en charge qui peine à couvrir les besoins et qui reste concentrée dans la ville de Nice. Les dispositifs existants sont saturés, et certaines catégories de personnes, comme les familles avec enfants, les femmes victimes de violence, les personnes âgées de plus de 70 ans et les demandeurs d'asile, rencontrent des difficultés spécifiques.

Face à ces difficultés, et en lien avec la dynamique du plan « Logement d'Abord », les acteurs locaux développent plusieurs dispositifs et initiatives visant à améliorer les conditions d'habitat et l'accès au logement, telles que la mise en place d'une plate-forme territoriale d'accompagnement (PFTA), le renforcement de l'intermédiation locative (IML), ou encore les pensions de famille. Malgré ces efforts, le niveau d'intervention est jugé insuffisant pour réguler efficacement le marché du logement et répondre aux besoins des personnes vulnérables, mal-logées ou dépourvues de logement.

Source : « Le mal-logement sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur », Fondation Abbé Pierre Agence régionale PACA, octobre 2023.

Publics

Une population régionale plus âgée

Provence - Alpes - Côte d'Azur est une région relativement âgée par rapport au niveau national : les personnes de 60 ans ou plus représentent 30 % des habitants de la région (contre 27 % en France métropolitaine). Entre 2015 et 2021, leur nombre augmente plus rapidement que l'ensemble de la population régionale (+ 1,4 % en moyenne par an, contre +0,4 % pour l'ensemble de la population). À l'inverse, le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans baisse par rapport à 2015 (- 0,3 %). Les jeunes représentent ainsi 16 % de la population régionale (17 % en France métropolitaine).

Une proportion importante de jeunes non insérés

En région, près de 160 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études. Ces jeunes dits « non insérés » représentent 20 % des jeunes de la région. Une part plus élevée que celle observée au niveau France métropolitaine (17 %). Cette part augmente avec l'âge, en lien avec l'arrêt progressif des études et la parentalité. La part de jeunes non insérés est de 17 % parmi les 15-24 ans et atteint 25 % parmi les 25-29 ans.

Cette part varie également selon le sexe. Entre 15 et 24 ans, la part des jeunes non insérés est légèrement plus importante chez les hommes (18 % contre 16 % chez les jeunes femmes).

20 % de jeunes non insérés

33 % des bénéficiaires de l'APA en perte d'autonomie sévère

Cela peut s'expliquer par une sortie plus précoce du système scolaire pour les hommes, qui se retrouvent ainsi plus souvent sur le marché du travail à ces âges que les femmes. À l'inverse, entre 25 et 29 ans, la part des jeunes non insérés est nettement plus importante chez les femmes (28 % contre 23 %).

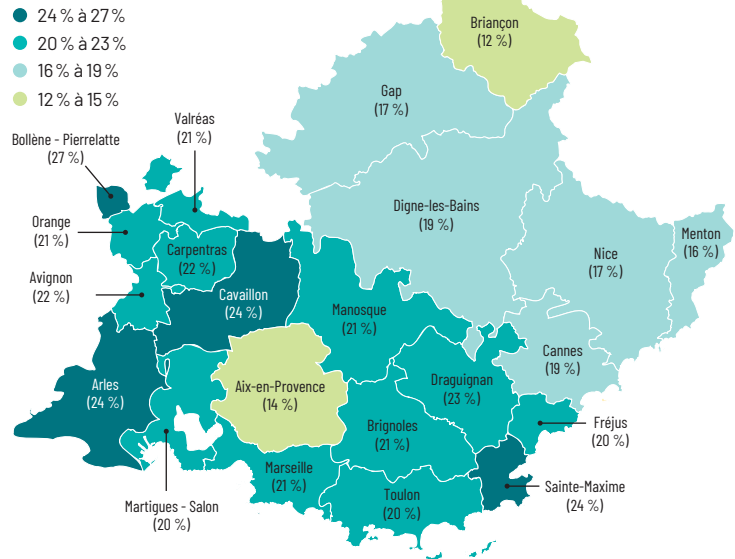
Les femmes non insérées sont plus nombreuses à s'éloigner du marché du travail à ces âges, notamment du fait des maternités.

De fortes disparités s'observent au niveau territorial. Dans le Vaucluse, les jeunes non insérés représentent 23 % des 15-29 ans du département. Cette part atteint 27 % dans la zone d'emploi de Bollène-Pierrelatte et 24 % dans celle de Cavaillon [CARTE 6]. La part de jeunes non insérés est semblable à celle du niveau régional dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et les Bouches-du-Rhône mais s'élève à 24 % dans les zones d'emploi d'Arles et de Sainte-Maxime et à 23 % dans celle de Draguignan. Dans les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes, elle est inférieure au niveau régional (respectivement 18 % et 16 %).

CARTE 6

Part de jeunes de 15 à 29 ans non insérés*, par zone d'emploi

Provence - Alpes - Côte d'Azur : 20 %
France métropolitaine : 17 %



* Part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, parmi l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge.

Précision : pour les zones transrégionales (Avignon, Arles, Bollène-Pierrelatte et Valréas), seules les données des communes de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur sont prises en compte.

Source : Insee - RP 2019-2023, millésime 2021 - Traitement Carif-Oref PACA.

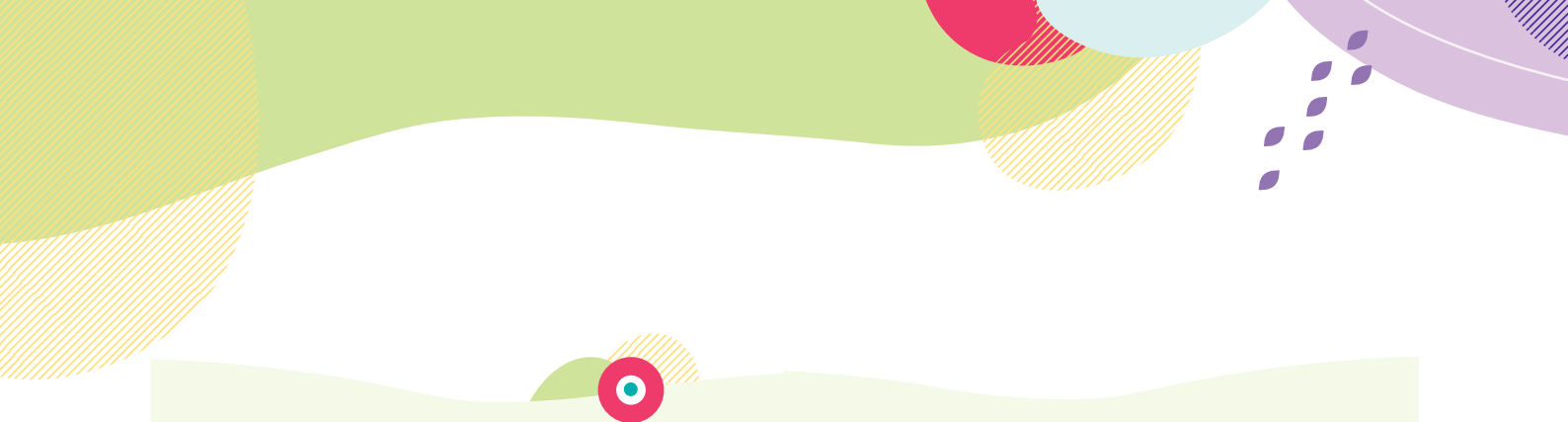
Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : le nombre de bénéficiaires fortement dépendants augmente

Fin 2022, 7,2 % de la population régionale âgée d'au moins 60 ans sont bénéficiaires de l'APA (APA à domicile et APA en établissement), contre 7,4 % en France métropolitaine. Le nombre de bénéficiaires augmente sur un an (+ 0,5 %), pour atteindre un peu plus de 109 650 seniors.

Parmi les bénéficiaires, 33 % ont une perte d'autonomie sévère en région, contre 35 % en France métropolitaine. Cette part atteint 43 % dans le Vaucluse. Ces proportions sont relativement constantes au cours des années.

Par rapport à 2021, le nombre de bénéficiaires dans cette condition est en hausse dans la région (+ 2,2 %). Au niveau départemental, la progression est particulièrement forte dans le Vaucluse (+ 18,9 %), tandis que les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence enregistrent une baisse (respectivement - 7,7 % et - 1,8 %).

Avertissement : les données portant sur les retraités bénéficiant du minimum vieillesse en 2023 ne sont pas disponibles au moment du montage de cette publication.



Un engagement national des missions locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations

Présentes sur l'ensemble du territoire régional, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

En 2023, 94 500 jeunes ont été accompagnés par les 28 missions locales de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (dont 33 580 accueillis pour la première fois). Parmi eux, 47 % ont entre 18 et 21 ans et 40 % ont entre 22 et 25 ans. Les femmes font l'objet de 47 % des accompagnements. Près d'un quart des jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les missions locales mettent en œuvre différents dispositifs pour accompagner les jeunes vers l'emploi ou la formation. À noter que 15 240 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du Contrat d'engagement jeune (CEJ), 25 030 pour un Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et 1 970 dans le cadre du « Parrainage vers l'emploi ».

Depuis une quinzaine d'années, l'ARDML-PACA déploie en région une démarche de lutte contre les discriminations, qui s'appuie sur un triptyque :

- La formation des salariés des missions locales.
- La co-animation d'ateliers participatifs des jeunes en mission locale.
- L'animation de Workshop Entreprises à destination des employeurs.

Depuis 2019, dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), puis à partir de 2022 dans le cadre de la Mission déléguée UNML « lutte contre les discriminations », l'ARDML-PACA, pour le compte du réseau national, développe vers de nouvelles missions locales et d'autres régions l'expérimentation conduite en PACA.

La signature par l'UNML de la charte « un engagement national des missions locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations », lors du séminaire national à Marseille les 12 et 13 mai 2022 en présence de Claire HEDON, défenseuse des droits, inscrit dans le marbre l'engagement du réseau national des missions locales en matière de prévention et de lutte contre les discriminations. Cette charte définit les engagements du réseau national des missions locales en direction du public jeune (essaimage des ateliers participatifs), des partenaires entreprises (recrutement inversé entreprise/jeune) et dans le cadre de l'organisation des missions locales (dont la formation des salariés).

En 2023, 200 professionnels de 65 missions locales ont ainsi été formés sur deux modules (« comprendre les enjeux de lutte contre les discriminations » et « objectiver les critères de recrutement »). 116 jeunes ont été sensibilisés sur des ateliers participatifs sur 14 missions locales de six régions. 25 professionnels en observateurs/co-animateurs et 196 professionnels ont été sensibilisés en interne. 10 Workshops à destination des entreprises ont également été réalisés dans 10 missions locales.

Source : Association régionale des missions locales de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (ARDML PACA).

Les indicateurs-clés du Baromètre Social, région Provence - Alpes - Côte d'Azur (données en %)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020	2021	2022	2023
Pauvreté / conditions de vie											
1 Taux de bas revenus : part des personnes vivant dans un foyer à bas revenus sur l'ensemble des moins de 65 ans	20,4	20,7	21,5	21,2	21,4	21,3	21,0	21,5	22,1	20,4	21,7
2 Taux de familles monoparentales à bas revenus parmi l'ensemble des familles monoparentales	49,3	48,9	49,5	46,9	46,2	45,4	42,0	41,8	42,7	39,1	40,5
3 Revenu médian des foyers à bas revenus : revenu mensuel par unité de consommation (en €)	706	722	735	726	733	755	764	769	785	810	877
4 Taux d'allocataires dépendant des prestations CAF : part des foyers pour lesquels les prestations représentent 100 % de leurs revenus	16,1	16,8	17,1	16,7	16,6	15,4	12,4	13,3	12,7	11,8	11,1
5 Persistance des allocataires du RSA : part des allocataires du RSA socle depuis au moins trois ans	48,8	50,3	52,1	55,3	54,5	52,7	50,6	50,9	55,8	60,3	62,4
Formation / insertion / emploi											
6 Part de jeunes non insérés (ni emploi ni études) parmi les jeunes de 15 à 29 ans [1][2]	18,9	19,1	19,2	18,9	18,5	17,9	17,9	17,2	19,5	ND	ND
7 Part des demandeurs d'emploi de longue durée inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC [3]	38,5	40,1	41,9	42,4	42,6	45,2	46,3	46,5	48,5	44,4	41,8
8 Taux de chômage localisé annuel moyen [4]	11,3	11,4	11,5	11,3	10,7	10,3	9,6	9,1	8,9	8,2	8,1
9 Part de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA parmi les DEFM de catégorie ABC [1][3]	-	-	-	14,2	14,3	14,4	14,3	15,2	15,0	14,1	13,4
10 Part des salariés en emploi stable : CDI ou fonction publique [2]	85,0	85,0	84,8	84,7	84,7	84,8	84,9	84,9	84,9	ND	ND
Logement											
11 Part des logements suroccupés parmi les résidences principales [2][5]	12,9	12,9	12,9	12,8	7,4	7,2	7,2	7,0	6,9	ND	ND
12 Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales	12,9	12,9	13,1	13,1	13,3	13,6	13,7	13,9	14,0	14,1	14,2
Santé											
13 Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite parmi les assurés du régime général [6]	9,3	9,5	10,4	11,1	11,1	10,8	10,4	9,6	9,1	9,7	ND
Personnes âgées											
14 Indice de vieillissement de la population : rapport de la population de 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans [2]	91,0	93,7	95,7	97,4	99,5	101,5	102,5	104,4	106,4	ND	ND
15 Taux d'allocataires du minimum vieillesse parmi les retraités du régime général	5,7	5,6	5,6	5,6	5,5	5,7	6,0	6,3	6,4	6,6	ND

* À compter de 2018, les données CAF utilisées sont des données définitives (consolidées à 6 mois).

[1] Cet indicateur a été modifié et n'est plus comparable aux précédents Baromètres.

[2] 2021 est la dernière année disponible du recensement de la population.

[3] En moyenne annuelle, données brutes.

[4] Données provisoires.

[5] À partir de 2017, la part des logements suroccupés concerne les résidences principales « hors studios occupés par une personne » (considérés comme suroccupés par définition et sortant donc du champ de l'indicateur).

[6] À partir de 2020, les données portent sur l'ensemble des bénéficiaires (tous âges confondus) de la Complémentarité santé solidaire (CSS) gratuite (anciennement CMU-C).

ND : données non disponibles.

Sources : CAF de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee, Dares, France Travail, Dreal PACA, CNAV, CNAM - Traitement Carif-Oref PACA.

Les indicateurs-clés du Baromètre Social par département (données en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région	
Pauvreté / conditions de vie								
1	Taux de bas revenus (2023)	19,4	16,2	18,9	24,1	20,0	23,3	21,7
2	Taux de familles monoparentales à bas revenus (2023)	37,6	39,0	35,6	43,0	39,3	43,4	40,5
3	Revenu médian des foyers à bas revenus (2023, en €)	918	942	912	854	872	900	877
4	Taux d'allocataires dépendants des prestations CAF (2023)	9,7	7,8	8,7	12,6	11,4	10,3	11,1
5	Persistance des allocataires du RSA (2023)	61,8	58,9	53,0	64,9	64,4	58,8	62,4
Formation / insertion / emploi								
6	Part de jeunes non insérés (2021)[1][2]	20,1	15,7	17,7	19,4	20,5	22,8	19,5
7	Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2023)[3]	46,8	46,3	40,1	43,0	38,0	44,0	41,8
8	Taux de chômage localisé annuel moyen (2023)[4]	8,1	6,6	7,1	8,6	7,3	9,7	8,1
9	Part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (2023)[1][3]	12,6	7,5	10,0	15,6	12,2	15,0	13,4
10	Part des salariés en emploi stable (2021)[2]	80,3	76,2	86,2	85,5	85,2	83,1	84,9
Logement								
11	Part des logements suroccupés (2021)[2][5]	3,0	2,3	10,9	7,1	5,2	3,8	6,9
12	Part des logements locatifs sociaux (2023)	9,7	11,7	12,0	17,7	11,0	14,3	14,2
Santé								
13	Part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS) gratuite (2022)[6][7]	7,6	6,2	7,3	11,8	9,2	9,5	9,7
Personnes âgées								
14	Indice de vieillissement de la population (2021)[2]	128,9	124,9	117,9	89,4	129,8	98,4	106,4
15	Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2022)[7]	4,8	3,6	6,9	7,8	5,5	5,6	6,6

[1] Cet indicateur a été modifié et n'est plus comparable aux précédents Baromètres.

[2] 2021 est la dernière année disponible du recensement de la population.

[3] En moyenne annuelle, données brutes.

[4] Données provisoires.

[5] À partir de 2017, la part des logements suroccupés concerne les résidences principales « hors studios occupés par une personne » (considérés comme suroccupés par définition et sortant donc du champ de l'indicateur).

[6] À partir de 2020, les données portent sur l'ensemble des bénéficiaires (tous âges confondus) de la Complémentarité santé solidaire (CSS) gratuite (anciennement CMU-C).

[7] Dernière année disponible au moment du montage de cette publication.

ND : données non disponibles.

Sources : CAF de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee, Dares, France Travail, Dreal PACA, CNAV, CNAM - Traitement Carif-Oref PACA.

Définitions

Taux de pauvreté monétaire : proportion d'individus (ou de ménages) dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE, 1 UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Rapport interdécile des revenus : écart entre les revenus des 10 % des ménages le plus aisés (9^e décile) et les 10 % des ménages les plus modestes (1^{er} décile).

Foyers à bas revenus : ces foyers ne comprennent que les allocataires de la CAF pour lesquels le revenu par unité de consommation est inférieur au « seuil de bas revenus ». Comme le seuil de pauvreté, le « seuil de bas revenus » est défini à 60 % du niveau de vie, mais ces deux concepts présentent cependant un certain nombre de différences dans leur construction (différences de champ, de prise en compte de la fiscalité, d'échelle d'équivalence, notamment). En outre, pour les estimations de « bas revenus », un coefficient de 0,2 UC pour les familles monoparentales s'ajoute à l'échelle d'équivalence de l'OCDE.

Logement social : solution d'habitation à loyer modéré (HLM) destinée à des locataires dont le niveau de revenu est modeste. Il est construit grâce à des aides financières publiques et ses loyers sont plafonnés.

Logement PLAI : logement social locatif financé par le Prêt locatif aidé d'intégration et attribué à des locataires en situation de grande précarité sociale et économique.

Logement PLUS : logement social locatif financé par le Prêt locatif à usage social. Ce prêt est principalement mobilisé par des organismes HLM.

Logement PLS : logement social locatif financé par le Prêt locatif social et attribué aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Pour en savoir plus

- « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee, *Insee Première*, n° 1973, novembre 2023.
- « Niveau de vie et pauvreté en 2022. Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée », Insee, *Insee Première*, n° 2004, juillet 2024.
- « Enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2023 », Banque de France, février 2024.
- « Baromètre mensuel de l'inclusion financière », Banque de France, n° 39, juillet 2024.
- « Bilan économique 2023, Provence - Alpes - Côte d'Azur », Insee, *Insee Conjoncture Provence - Alpes - Côte d'Azur*, n° 49, juin 2024.
- « Prévenir la désinsertion des seniors confrontés à un problème de santé ou un handicap : quels enjeux et pistes d'action », Carif-Oref PACA, *Repères*, n°1, mars 2024.
- « Bilan 2023 des demandes et attributions de logements sociaux en Provence - Alpes - Côte d'Azur », Dreal PACA, avril 2024.
- « Droit au logement et à l'hébergement opposable (DALO/DAHO) en région Provence - Alpes - Côte d'Azur : bilan régional 2023 », Dreal PACA, juillet 2024.
- « Le mal-logement sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur », Fondation Abbé Pierre Agence régionale PACA, n°8, janvier 2023.
- « Début 2021, 600 personnes accueillies en section d'urgence en CHRS », Dreets, *Les études thématiques de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur*, n° 8, janvier 2023.

Retrouvez toutes les publications
du DROS et une sélection d'actualités
sur le site www.dros-paca.org



Contact mail : dros@cariforef.fr



Dispositif régional d'observation sociale
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Dispositif régional d'observation sociale (DROS)

Le DROS produit de la connaissance sur la situation sociale dans les territoires, afin :

- d'**accompagner** les politiques de solidarité et de cohésion sociale menées en Provence - Alpes - Côte d'Azur (lutte contre la pauvreté, accès aux droits, insertion et accompagnement vers l'emploi, logement, santé) ;
- d'**objectiver** les phénomènes de pauvreté et de précarité en région et sur les départements ;
- de **développer** une connaissance partagée et utile aux acteurs locaux et aux institutions, avec de la production d'études, de tableaux de bord, l'organisation de manifestations...

Le DROS est organisé à travers :

- **un comité de pilotage** définissant les orientations et le programme de travail, avec les financeurs (Dreets, Conseils départementaux et CAF) ;
- **un portage opérationnel** par le Carif-Oref ;
- **des partenaires** issus de diverses institutions : services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, organismes de protection sociale, centres ressources et observatoires, associations et autres organismes.

**Directrice
de publication**
Géraldine Daniel

Réalisation
Fanny Bremond
Liliana Rojas
(Cheffes de projet)
Clara Holié

Conception - PAO
www.gachwell.com

Rédigé en collaboration avec :

Jérôme Blanche, Rémi Belle, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer (Dreets PACA), Nicole Darmon (Inrae, ActAP),
Béatrice Denunçq (Banque de France), Nabil Hamani (CAF des Bouches-du-Rhône),
Carla Leis et Justine Natucci (Dreal PACA), Pierre Lorent (Carif-Oref PACA),
Sophie Pioro (Solidarité Femmes 13), Équipe ARDML PACA.

Octobre 2024

FINANCEURS DU DROS

